

### 38 - Programme d'investissement 2012 pour le Service de l'Eau

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Le budget primitif 2012 prévoit une enveloppe totale de 3 240 000 € HT destinée à financer les opérations suivantes :

#### - Programme global

##### 1 - Travaux dans les bâtiments d'exploitation

Travaux de déconstruction, d'extension, d'entretien, de modernisation des stations de production, de traitement et de refoulement 750 000 € HT

##### 2 - Travaux sur le réseau de distribution

Travaux de renouvellement, renforcement ou extension du réseau d'eau 190 000 € HT

##### 3 - Opérations spécifiques

Travaux sur les stations de traitement, d'extension ou de renouvellement de réseaux, branchements neufs et rénovés, faisant l'objet d'une inscription budgétaire individualisée 1 890 000 € HT

##### 4 - Acquisitions de terrains

Acquisition de terrains et indemnités pour servitudes de passage 410 000 € HT

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes.

#### - Programme détaillé

##### 1. Travaux dans les bâtiments d'exploitation (station de traitement, pompage et réservoir)

- A l'article 21.21311.00512.36100 (Bâtiments d'exploitation : génie civil), il a été inscrit un crédit de 550 000 € HT pour les réalisations suivantes :

- Travaux de sécurisation des différents sites (*Utilisation du marché à bons de commande spécifique*)

- Reprise de l'eau de ruissellement de la couverture du réservoir de Planoise

- Reprise de l'adduction du réservoir de Chastres

- A l'article 21.21351.00512.36100 (Bâtiments d'exploitation : installation générale, agencement), il a été inscrit un crédit de 200 000 € permettant notamment des travaux de renforcement du pompage du réservoir de Planoise et sur la suppression du réservoir de Saint-Claude.

##### 2 - Travaux sur le réseau de distribution

A l'article 21.21531.9003.36100, il a été inscrit un crédit de 190 000 € pour des travaux de renforcement, renouvellement ou extension de réseau :

- Giratoire rue Xavier Marmier

- Chemin des Echenoz de Velotte

- Renouvellement de la rue de Chalezeule

- Extension pour desserte zones 1AU.

Ces travaux seront réalisés en fonction des opportunités pour se coordonner avec d'autres chantiers (réseaux, voirie, urbanisation).

### **3 - Opérations spécifiques**

Ces opérations représentent un montant de 1 890 000 € HT :

#### **Travaux de branchements neufs :**

Ces travaux sont individualisés à l'article 21.21531.6004.36100 pour un montant de 150 000 €. Le marché à bons de commande est passé avec l'assainissement pour un montant compris entre 110 K€ et 440 K€.

#### **Travaux spécifiques de rénovation des branchements d'eau constitués de canalisations en plomb :**

A partir de 2012, ces travaux ne sont plus individualisés, le nombre de branchements à rénover décroissant fortement. Les rénovations se feront dans le cadre d'opportunités, éventuellement couplées avec d'autres travaux

Une dizaine de branchements pourrait être rénovée dans l'année 2012 pour un coût total de 20 000 €.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

**Travaux de rénovation de l'Usine de Chenecey-Buillon :** 400 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.4804.36100.

En fin 2011, un nouvel appel d'offres a été lancé (montant prévisionnel de 7 000 000 €). Il est en cours d'analyse. Le montant inscrit doit permettre la rémunération de l'AMO et l'indemnisation des entreprises dont la candidature aura été retenue et l'offre rejetée et de commencer les tous premiers travaux.

**Ajout d'une deuxième cuve au réservoir de Griffon :** 10 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.3600.36100.

Rénovation du barrage de Chenecey : 300 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.8017.36100.

Il est prévu la rénovation et la sécurisation du barrage et la création d'une passe à poissons pour un montant de 300 000 €. Le projet doit être lancé prochainement afin de pouvoir bénéficier de subventions, notamment pour la création de la passe à poissons, qui s'inscrit dans un programme européen «Life ; APRON II». La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier, de Réseau Ferré de France ainsi que d'autres financeurs potentiels (Région Franche-Comté, Département du Doubs notamment).

**Dévoiements de réseaux :** 250 000 € inscrits sur la ligne 23.2315.8025.36100 et 320 000 € inscrits sur la ligne 23.2315.8025.30300.

Ces lignes sont destinées au financement des travaux de dévoiement des réseaux d'eau préalable aux travaux de plate formage du tramway, notamment en groupement de commandes avec les autres concessionnaires (Fontaine-Argent, Schweitzer...).

Sur la ligne 21.21531.8025.36100 est inscrit un montant de 400 000 € destiné à acquérir les fournitures nécessaires (conduites et accessoires) aux travaux de dévoiement.

**Elimination de l'ozone de l'eau de La Malate** : 40 000 € sont inscrits en 2012 à l'article 23.2315.91025.36100 afin de rémunérer la maîtrise d'œuvre pour réaliser l'élimination de l'ozone de l'eau avant sa distribution.

#### 4 - Acquisitions de terrains

Un crédit de 50 000 € est prévu à l'article 21.2111.95017.36100, en vue de l'acquisition de parcelles situées dans les périmètres de protection immédiats et rapprochés des ressources en fonction des opportunités.

Un crédit de 360 000 € est inscrit à l'article 23.2315.95017.36100 pour les indemnités de servitudes de restriction d'usage des terrains sur le périmètre de protection d'Arcier.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur chacune des acquisitions.

#### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2012 et dont le financement a été prévu au Budget de la Direction de l'Eau,

- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :

. signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence,

. signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

- autoriser M. le Maire à :

. solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,

. solliciter les aides du Département du Doubs et de la Région de Franche-Comté, de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible de participer à ces projets,

. solliciter les aides de Réseau Ferré de France et d'autres partenaires financiers notamment dans le cadre du projet de rénovation du barrage de Chenecey-Buillon,

. solliciter les aides de l'État et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre des programmes de réduction des produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier.

«**M. LE MAIRE** : Adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 28 février 2012.*